Compte rendu conseil de formation du 16 décembre 2013

Note des auteures : les informations concernant la suppression de la quasi-totalité des stages n'ont pas été communiquées aux organisations syndicales en amont. C'est donc à la fin de la séance (dans le chapitre honteusement nommé « ajustements ») que nous avons découvert la négation pure et simple du droit de chacun à prétendre à la formation continue pour cause d'enveloppe vide ! Ce qui explique le contenu de la déclaration préalable et des interventions précédant le point ajustements ci-dessous.

Déclaration du SNUipp-FSU en pièce jointe

- Bilan du volet du 2012/2013

SNUipp : l'analyse des tableaux démontre ce que nous avançons dans la déclaration préalable concernant l'offre de formation

Participation aux stages : en 2003/2004, 70 % des participants obtenaient un stage, 10 ans plus tard ils ne sont plus que 42 %.

Durée des stages : au niveau national en 2004 28 % des stages se faisaient sur moins de 3 jours, 36 % de 3 à 9 jours et 36 % supérieurs à 9 jours. Dans le Jura les données sont établies sur des journées de stage, le SNUipp demande qu'un tableau soit communiqué prenant en compte le nombre de stages < 3 jours, de 3 à 9 jours et > 9 jours. Les collègues ont besoin de formation de qualité sur des temps permettant l'échange, la réflexivité sur les pratiques et la dispute intellectuelle. Pour le SNUipp, les stages de trois jours ou moins ne permettent que la transmission de consignes institutionnelles, de « recettes », de méthodes sans que soit permise une réelle élaboration collective.

Mr Marlier s'oppose fermement à notre analyse qu'il juge restrictive…

Le SNUipp indique que les données sont trompeuses, en faisant le choix de multiplier le nombre de stages courts, l'affichage sur l'augmentation du nombre de collègues participants à un stage cette année (par rapport à l'an passé) laisse croire que la FC se porte bien. C'est une tromperie alors que nous savons bien que la vocation des stages a été profondément modifiée par ce choix de saupoudrage.

Mr Marlier reconnaît que les contraintes budgétaires sont de plus en plus fortes et conduisent l'administration à faire des choix, ce qui change le contenu des stages.

Demande de mise au point sur la formation FAOD (à distance).

Le SNUipp-FSU et Evelyne Pommier (pour les PEMF) s'insurgent contre le choix fait de recruter un retraité micro entrepreneur pour former les PEMF et conseillers pédagogiques à la FAOD alors même que l'ESPE aurait pu fournir l'enseignant fort capable d'organiser la formation (sans rémunération supplémentaire puisque sur temps de service). Après de nombreuses interventions le représentant de l'administration concède à indiquer le montant du défraiement de l'intervenant : **près de 1000 euros par intervention départementale**. L'académie comportant 4 départements, cet homme a perçu la somme de 4000 euros ! Sachant que le coût moyen d'une journée de stage dans le Jura est d'environ 18,50 euros (déplacement et frais repas), ce sont bien **52 journées de stage** qui auraient pu être proposées aux enseignants jurassiens ! L'administration tente de s'en expliquer argumentant qu'au moment du recrutement cet homme n'avait pas encore fait valoir ses droits à la retraite… Les

organisations syndicales expriment leur colère sur le fond. (NDA : sans connaître encore les répercussions de ce genre de choix sur la suite des points à l'ordre du jour…)

Octroi de matériel informatique spécifique

Une collègue formatrice fait valoir le besoin de matériel informatique nomade afin de permettre aux formateurs d'utiliser leurs compétences récemment acquises (cf FAOD) en direction des enseignants. L'administration note qu'une réflexion est articulée dans ce sens, que cette réflexion n'est pas encore aboutie mais que chacun a conscience des besoins (NDA : jolie formule pour indiquer qu'il n'y a pas un euro de disponible ! Elle sera reprise de façon récurrente tout au long de l'après-midi).

Le SNUipp-FSU et le SE-UNSA indiquent qu'il est de la responsabilité de notre employeur de fournir à TOUS les enseignants le matériel dont ils ont besoin pour assurer leurs fonctions. Dans ce sens les organisations syndicales rappellent leur mandat de mise à disposition de matériel informatique pour les M2 et PES prioritairement.

S'en suit une digression sur le matériel informatique dans les écoles et l'intervention de M. Marlier indiquant qu'une réflexion est articulée……et qu'il est attendu que les maires prennent la mesure des besoins (rappel : le matériel des écoles est de la responsabilité des mairies).

- Ajustements budgétaires

Projection au tableau blanc de la liste des 19 stages supprimés. Stupeur des participants. Les OS font savoir qu'elles n'ont pas été destinataires de ce document.

Réponse de M. Marlier : il a été finalisé hier, nous attendions que le recteur nous attribue une enveloppe supplémentaire avant de définir le seuil des suppressions…

Le SNUipp interpelle l'administration sur la malhonnêteté qui consiste d'une part à cacher des informations de cette nature aux représentants des personnels, d'autre part à tenter de nous faire croire encore que le père-noël existe sous ce gouvernement comme sous les précédents !

De plus *le SNUipp-FSU* rappelle que le fonctionnement budgétaire est connu de tous les participants. L'enveloppe est attribuée en année civile, les dotations non dépensées sont restituées au rectorat, à l'inverse les dettes sont conservées et reportées sur l'année civile à venir. Le SNUipp demande le chiffrage précis du découvert et les raisons de celui-ci, note le manque d'anticipation et rappelle les 1000 euros FAOD…

L'administration opine.

Explications comptables de l'administration

La dotation globale annuelle est d'environ 40 000 euros. Cette année des dispositifs non prévus sont venus augmenter les dépenses (stages promis depuis deux ans aux psychologues scolaires par exemple, prévus à Lons et finalement organisés à Besançon, stages DUER). S'ajoutent de nombreuses demandes de paiements de frais de déplacements des années antérieures (NDA : ces sommes étaient budgétées à l'époque, non dépensées elles ont été rendues !!). Suite au rappel de l'administration en direction des stagiaires 2011 à 2013, le reste à payer des années antérieures s'élèvent à 4500 euros pour l'instant.

Dans l'état actuel, le découvert s'élève à 8 ou 10 000 euros soit 20 à 25 % du budget à venir qui sera donc grevé d'autant. Les formations obligatoires + les animations pédagogiques sur budget 2014 coûteront 25000 euros (animations péda, directeurs, S1, M2…).

Le SNUipp rappelle le gel du point d'indice et la baisse du pouvoir d'achat des collègues expliquant sans doute les demandes effectives de remboursement de frais kilométriques. Les représentants du personnel font un rapide calcul : au 18 décembre 2013, le report du découvert à N+1 sera encore monumental. Les dépenses prévisionnelles s'élèvent déjà à 35 000 euros minimum pour un budget espéré (et non connu encore) de 40 000 euros.

Ce sont donc bien les 2 ou 3 prochaines années qui sont impactées par la gestion catastrophique du budget (déjà tellement réduit) de cette année civile.

Intervention des formateurs et de la responsable de l'ESPE : ces stages étaient comptabilisés dans leur temps de service à hauteur d'1/5, ils les ont préparés, ils étaient prévus à leur emploi du temps sur le site de Lons.

Pour le SNUipp, la suppression des stages départementaux est une attaque grave en direction de l'antenne ESPE de Lons qui est déjà menacée de suppression. En plaçant les enseignants en sous service de fait, l'administration obère des chances de survie du site déjà dans le collimateur du recteur.

Evelyne Pommier (pour les PEMF) rappelle les conclusions du rapport de l'Inspection Générale. M. Claus (ancien IA du Jura) y pointe les besoins en formation continue des enseignants comme réponse prioritaire à apporter aux difficultés avérées dans les écoles.

Comme *Mme Pommier le SNUipp* rappelle le contenu du rapport de l'IG, le dernier rapport PISA et la teneur du document du CTS (produit par l'institution) pour le CDEN qui fustige les enseignants (mauvais en maitrise de la langue, en oral, en maths…).

Le SNUipp fait remarquer que l'institution est responsable des conditions de non formation des collègues dans ce contexte. Il demande expressément à l'administration de cesser dans l'instant toute pression en direction des enseignants tant du point de vue des inspections, que des pseudo obligations de service sous forme de tableurs excel, de réunions multiples, de convocations en tout genre. Il fait remarquer l'inanité du plan de formation et le manque de respect dû aux collègues, qu'ils soient PE, PEMF ou formateurs à l'ESPE.

M. Marlier indique que la ruralité est en partie la cause des dépenses (remboursement des frais kilométriques) et que des stages école seront proposés aux personnels.

Le SNUipp fait remarquer que c'est cette même réalité rurale qui nous est refusée quand il s'agit de discuter des seuils d'ouvertures ou de fermetures des classes ! Pour nous il ne peut y avoir de géométrie variable sur la question ! Si le caractère rural de notre département est reconnu concernant les surcoûts en déplacements il doit aussi être pris en compte pour les dotations de carte scolaire. Il n'est plus supportable de payer ainsi 2 fois !

M. Marlier lève la séance en reconnaissant que la situation est quelque peu compliquée…

Christine Perbet et Nathalie Pszola pour le SNUIpp-FSU 39